



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D007284I0-DE

Publié le : 10/10/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

*Étaient présents à l'hôtel de Ville :* Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

*Secrétaire :* Mme Elise AEBISCHER,

*Étaient absents :* Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, *Procurations de vote :*  
Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse),  
M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse),  
Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse),  
Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse),  
M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse),  
Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

**OBJET :** 50 - Action Cœur de Ville - Attribution d'aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Délibération n° 2023/007284

## Action Cœur de Ville

### Attribution d'aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n°1	07/09/2023	Favorable unanime

#### Résumé :

Le présent L'OPAH-RU du cœur de ville de Besançon a pour ambition de moderniser l'offre privée des logements d'une partie du centre-ville bisontin à travers notamment des primes financières incitatives. Depuis septembre 2020, date de lancement de l'animation du programme d'amélioration de l'habitat, plusieurs dizaines de propriétaires sont accompagnés dans la formalisation de leurs projets résidentiels par l'animateur du dispositif.

Cette délibération a pour objet de valider le principe d'attribution d'une subvention de la Ville de Besançon à deux propriétaires dont le projet, suffisamment abouti, répond aux ambitions du programme en matière de modernisation de l'habitat.

#### I - Contexte

Dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » (ACV), la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat se sont dotés d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville de Besançon.

Grand Besançon Métropole, compétent en matière d'habitat, a délégué à la Ville de Besançon sous conditions formalisées par convention, la mise en œuvre de cette OPAH sur une période de 5 ans (2020 -2025).

A travers cette OPAH-RU, la Ville de Besançon souhaite notamment soutenir financièrement les propriétaires immobiliers s'inscrivant dans un processus de requalification de l'offre résidentielle du cœur de ville.

Un règlement d'attribution des aides financières, validé par délibération du 6 mai 2020, précise les conditions d'octroi et les modalités administratives de versement.

#### II - Validation d'attributions d'aides financières

Depuis septembre 2020, date de lancement de l'animation de l'OPAH-RU, des dizaines de propriétaires ont sollicité un accompagnement auprès de l'animateur du programme, le groupement SEDIA-Soliha.

Suite à l'instruction des premiers dossiers déposés et conformément au règlement d'attribution des aides financières de l'OPAH-RU, il est proposé de valider l'attribution de subventions incitatives à deux projets, pour un montant total de 3 409 €

Aide à la modernisation de l'habitat en cœur de ville (OPAH-RU)				
Numéro de dossier	N° aide	Nature de l'aide	Nombre de projets éligibles	Total prévisionnel
18	25	Aide à l'isolation phonique	1	1 409 €
19	25	Aide à l'isolation phonique	1	2 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>3 409€</b>



Pour rappel, cette subvention sera versée à l'achèvement des travaux après visite de l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU ou après délivrance par le service Autorisations du Droit des Sols de l'attestation de conformité et présentation des factures acquittées.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 204.824.20422.0020008.10012.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- se prononce favorablement sur l'attribution de deux aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 3 409 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans les conditions définies dans la délibération,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Elise AEBISCHER,  
Adjointe

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT